



Le 15 février 2010

Robert PROSPERINI
Secrétaire général

A

Monsieur le Directeur de l'encadrement

A l'attention personnelle de M. Roger Chudeau

Objet : Application de gestion des congés annuels

Monsieur le Directeur,

Les IA IPR de l'académie de Dijon nous ont saisis d'une décision de leur rectrice qui imposerait aux IA IPR d'établir des demandes de congés à hauteur de 46 jours par an, prétendant ainsi les assimiler aux personnels administratifs d'un rectorat quant à la gestion des congés annuels.

Cette information a été portée à la connaissance d'autres académies et génère un mécontentement massif et une crispation évidente. La Rectrice semble ignorer la réalité de nos missions de fonctionnaires itinérants qui nous contraignent d'une part à dépasser largement les horaires d'ouverture d'un service rectoral (temps de déplacement) et d'autre part à exercer nos fonctions hors du rectorat (en établissements scolaires ou en d'autres lieux y compris notre domicile). Il serait bienvenu de préciser que pendant les périodes de vacances scolaires, nous restons joignables (courriel, téléphone professionnel) et nous exploitons ce temps pour rédiger nos rapports d'inspection, pour instruire nos dossiers, pour actualiser nos connaissances par des lectures professionnelles, etc. C'est parce que leurs missions sont lourdes et spécifiques que les corps d'inspection jouissent de la liberté d'organisation de leur temps professionnel qui dépasse largement la durée légale du travail.

C'est pourquoi, dans l'intérêt éminent du service, nous vous demandons d'intervenir au plus vite pour que ces dispositions malencontreuses ne soient pas appliquées aux IA IPR et que cela fasse l'objet d'une communication à l'ensemble des Recteurs afin d'éviter que d'autres académies soient tentées de prendre des mesures similaires inadaptées au cas particulier des inspecteurs et qui pourraient engendrer outre un mouvement généralisé de protestation, de forts dysfonctionnements du service de l'inspection (réduction du temps de travail des inspecteurs notamment).

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre haute et respectueuse considération.

Robert PROSPERINI